

négociations avant le premier juillet 1947; 1949-1950—minimum de 300,000 tonnes, la quantité exacte devant être déterminée par négociation avant le premier juillet 1948. Le gouvernement du Royaume-Uni s'engage à payer pour le blé fourni les prix suivants sur la base du Manitoba-Nord n° 1 entreposé à Fort-William-Port-Arthur, Vancouver ou Churchill: 1946-1947—prix fixe de \$1.55 le boisseau; 1947-1948—prix fixe de \$1.55 le boisseau; 1948-1949—prix minimum de \$1.25 le boisseau, le prix exact devant être déterminé par négociations avant le 31 décembre 1947; 1949-1950—prix minimum de \$1.00 le boisseau, le prix exact devant être déterminé par négociations avant le 31 décembre 1948. Le contrat prévoit que ses modalités resteront subordonnées à toute modification ou rectification nécessaire pour le rendre conforme aux accords internationaux ultérieurs auxquels les deux gouvernements seraient parties. Aucune des dispositions de l'accord n'atteindra les décisions prises à la suite de vœux du Conseil international d'urgence de l'alimentation (C.I.U.A.).

Le contrat se fonde sur des considérations commerciales d'intérêt mutuel et assure au Royaume-Uni des quantités importantes de blé pour la période de pénurie probable à des prix inférieurs à ceux qui auraient cours si le marché restait libre. C'est là l'avantage commercial que le Royaume-Uni retire de l'accord. Vers la fin de la période visée par le contrat, le Canada retirera de l'accord l'avantage d'un débouché assuré, bien que pour une moindre quantité de blé, et l'assurance d'obtenir au moins les prix minimums convenus. Pour déterminer le prix réel qui sera payé durant les deux dernières années, il sera tenu compte de la mesure où le prix convenu pour les deux premières années était inférieur au prix mondial de la même période. Les cultivateurs canadiens seront donc à l'abri de pertes paralysantes advenant une baisse mondiale des prix du blé. C'est là l'avantage commercial que le Canada retire de son côté de l'accord.

Acréage et production

Les emblavures n'accusent qu'une légère augmentation en 1945 sur la superficie enssemencée en 1944. Elles s'élèvent à 23,414,100 acres comparativement à 23,284,200 acres en 1944. Il y a de légères diminutions des superficies en seigle et graine de lin.

La production totale de céréales et de graine de lin au Canada diminue d'environ 300 millions de boisseaux au regard de 1944. La production globale de céréales et de graine de lin des Prairies décline de 253 millions de boisseaux comparativement à 1944.

La production de céréales au Canada et dans les provinces des Prairies de 1940 à 1946 est donnée au tableau de la p. 849.

Les approvisionnements globaux de chacune des principales céréales et graines oléagineuses subissent des diminutions sensibles comparativement à 1944-1945, en partie à cause des reports intérieurs moins considérables et en partie à cause des rendements moindres en 1945 qu'en 1944. Les approvisionnements globaux de blé sont de 197 millions de boisseaux de moins que ceux de 1944-1945. Un tableau, à la p. 851, montre les approvisionnements globaux de céréales au Canada les années 1940-1947

Prix maximums.—La commission continue d'agir comme régisseur des prix maximums sur le grain entier au nom de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

Contingents de livraison.—A cause de l'espace disponible dans les élevateurs de campagne et du mouvement rapide du blé au port de chargement, au début de 1945-1946, il est possible d'augmenter rapidement les contingents de livraison. Le contingent initial de blé est fixé à 5 boisseaux l'acre autorisée. Le 6 septembre